

## AIDE-SOIGNANT

- Sens du soin & de l'accompagnement: assurer au quotidien le bien-être physique et moral du patient/résident, en réalisant les actes techniques sous délégation de l'infirmier et en restant attentif à son état de santé
- Empathie & écoute: comprendre les besoins, rassurer et instaurer une relation de confiance
- Rigueur & respect des règles d'hygiène: appliquer strictement les protocoles pour garantir la sécurité des soins
- Observation & vigilance: repérer les changements de l'état de santé et les signaler de manière appropriée
- Travail en équipe: collaborer efficacement avec les autres professionnels de santé
- Aide aux actes de la vie quotidienne: accompagner le patient dans la toilette, les repas et la mobilité en favorisant son autonomie et son confort
- Adaptabilité: faire face à des situations variées, parfois urgentes ou émotionnellement difficiles
- Respect de la dignité et de l'éthique: préserver l'intimité et les droits de chaque personne soignée
- Communication professionnelle: transmettre des informations claires au patient, sa famille et ses collègues
- Engagement et sens des responsabilités: s'investir pleinement dans un métier humain et indispensable

## ASSISTANT EN SOINS

### INFIRMIERS

Praticien de l'art infirmier qui agit dans le cadre de la prévention, du maintien et de la promotion de la santé.

En plus des actes de l'aide-soignant.e \*:

- Évaluer la capacité du bénéficiaire à effectuer les activités de la vie quotidienne, observer et signaler les changements de son état de santé
- Observer et faire rapport en vue de contribuer à l'établissement du diagnostic infirmier
- Exécuter les traitements prescrits de manière autonome, ou sous la supervision de l'infirmier ou de du médecin
- Informer le bénéficiaire
- Exécuter certaines prestations de soins infirmiers qui ne requièrent pas de prescription médicale ou infirmière, ainsi que la plupart des prestations pour lesquelles la prescription est nécessaire
- Prodiguer les soins infirmiers de base de façon autonome et les soins infirmiers complexes sous la supervision de l'infirmier IRSG
- Contribuer à l'élaboration du plan de soins
- Pratiquer la prévention et l'éducation thérapeutique
- Réaliser des injections, perfusions, cathéters
- Réaliser les soins et surveillances des trachéostomies stabilisées
- Appliquer et surveiller les traitements médicaux
- Réaliser des soins de plaies simples
- Appliquer des bandages
- Retirer des plâtres
- Superviser les aides-soignants
- Déléguer des actes aux aides-soignants en lien avec les compétences
- Former et encadrer les étudiants aides-soignants et AeSI

\* Liste non exhaustive

## INFIRMIER IRSG

- Observer, identifier, évaluer et établir l'état de santé sur les plans psychique, physique et social
- Poser le diagnostic infirmier et déterminer les soins infirmiers à dispenser, prescrire des soins infirmiers, coordonner les soins infirmiers, déléguer des prestations techniques de l'art infirmier, superviser l'exécution des soins & des prestations techniques de l'art infirmier délégués
- Collaborer à l'établissement du diagnostic médical, participer à la surveillance clinique de l'état de santé, apprécier l'évolution de cet état de santé et participer, en tant que membre de l'équipe interdisciplinaire de soins ou non, à l'exécution des traitements prescrits
- Informer et conseiller le patient et/ou son entourage, réaliser l'information sur la santé et l'éducation à la santé
- Assurer une assistance continue, accomplir ou contribuer à accomplir des interventions et des actes par lesquels le prestataire de l'art infirmier vise le maintien, l'amélioration et le rétablissement de la santé de personnes et de groupes qu'ils soient sains ou malades
- Collaborer à la planification précoce des soins, prodiguer les soins palliatifs et soulager la douleur, dispenser les soins de fin de vie et assurer l'accompagnement lors du processus de deuil
- Prendre de façon indépendante des mesures urgentes vitales et agir dans les situations de crise ou de catastrophe
- Analyser la qualité des soins afin d'améliorer sa propre pratique professionnelle en tant que praticien de l'art infirmier